



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE ONNION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 MARS 2020
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE = 14

L'an DEUX MILLE VINGT, le 2 mars, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire le 27 février 2020, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yvon BERTHIER, Maire, et en présence de Mmes et MM. :

CHAVANNE Yannick	MARIN Catherine
MAGNIN Bernard	BONDAZ Yannick
STOLAR Gilberte	PAGNOD Denis
VIGNE Thibault	CHAVANNE Véronique
BOSSON Daniel	BOSSON Fernand.

VELAT Jocelyne.	HERICHER Josselyn
MOLLIN Brigitte	

Secrétaire de la Séance : Josselin HERICHER.

Absents : Daniel BOSSON représenté par Yannick BONDAZ.

Arrivée de Mme Velat Jocelyne, M. Pagnod Denis et de Mme Chavanne Véronique à 19h30.

Observations sur le compte rendu du 18 février 2020

M. Bosson Fernand aimerait avoir des explications à propos du changement de système du chauffage concernant la réhabilitation du restaurant « Le Mont-Blanc ». M. le Maire explique qu'après concertation avec le maître d'œuvre et des conseillers de la commission Mont-Blanc, il s'avère plus judicieux de retenir l'option du plancher chauffant.

Mme Stolar Gilberte fait remarquer à M. Bosson Fernand que son dernier courrier distribué par ses soins aux citoyens d'Onnion, concernant une subvention pour l'hôtel du Mont-Blanc, a beaucoup fait réagir la population de notre commune.

Système de sécurité incendie du centre de vacances « Les Chavannes »

Suite à l'augmentation d'une facture du SSI, initialement validée par un accord de principe datant de 2017, M. le maire demande au conseil de prendre la délibération afin de valider l'augmentation des travaux.

Il rappelle aux élus les travaux intervenus sur la centrale du système de sécurité incendie du centre de vacances « les Chavannes » suite aux violents orages de l'été 2017 endommageant la centrale du système de sécurité incendie.

Si la participation de la commune devait s'élever au départ à 1 128 Euros, les travaux se sont avérés plus coûteux. La participation de la collectivité se monte finalement à 3 815.10 Euros.

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

Modification écrite SYANE

A la demande de la perception, il faut procéder à des corrections d'écritures des années antérieures

(opérations d'ordre sur tous les tableaux d'amortissement), afin de rétablir les bonnes imputations budgétaires.

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

Regroupement de commande achat électricité

Il est dans l'intérêt de la commune d'Onnion d'adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés, aussi, eu égard à son expérience, le SYANE est susceptible d'assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement.

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

Horloge astronomique

Monsieur le Maire sollicite de son conseil l'autorisation de déposer un dossier de subvention auprès du Département dans le cadre des investissements communaux liés à l'amélioration de l'éclairage public sur la commune. Devis d'un montant de 83 000 Euros subvention escomptée 16 000 Euros de subvention CDAS.

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

Convention UFOVAL

L'organisme UFOVAL demande à la commune une subvention journalière, aux enfants de la commune inscrit en centre aéré, d'une valeur de 5,55 euros par enfant, au lieu de 5,50 euros, l'année précédente.

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

Indemnité de conseil allouée aux comptables publics

Il y a lieu de prendre une décision lié à la facture de Mme Baud Catherine, suite à ses indemnités annuelles pour l'exercice de l'année 2019, d'une valeur de 587,07 euros.

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

PAYSALP

Suite à la réunion du 25 février, regroupant plusieurs archéologues français et suisse, au sujet des grottes du Baré, PAYSALP aimerait prendre en charge un projet d'aménagement sur une grotte récemment découverte, qui pourrait être accessible aux touristes à l'aide de travaux d'agencement.

Le département n'a pas souhaité s'engager.

PAYSALP demande un accord de principe aux communes qui seraient intéressé par une mise en valeur des grottes du Baré.

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

Panneau de charge réduite à Raty

Accord de principe afin de mettre en place un panneau demi charge sur la route du Raty.

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

Bail professionnel de M. Perroulaz Jean-Michel

Suite à la lenteur de l'acceptation du bail professionnel de la part de M. Perroulaz, M. le maire propose de laisser un préavis, afin de régulariser cette situation.

Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 1

Centre de gestion de la Haute-Savoie

Suite à la fermeture du centre de gestion des actions sociales, *Merilla (pas sur du nom)*, il y a lieu de décider un nouvel organisme pour les agents de la commune.

Le CNAS, dont les avantages sociaux sont pratiquement équivalents, est proposé.

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

Plan Pastoral Territorial du Roc d'Enfer

Il y a lieu de prendre une décision concernant un devis concernant la fabrication de deux passages canadiens et portillons, pour un montant de 9079,80 euros HT, dont 3155 euros subventionnés par la FAEDER, et 3155 euros subventionnés par la Région. Il resterait à la charge de la commune la somme de 2704,28 euros.

Pour : 12 Abstention : 2 Contre : 0

Site internet de la commune

Il s'agit de prendre une délibération pour reconduire le contrat avec la société qui s'occupe de la gestion du site internet de la commune, pour une durée de deux ans, au même tarif, à savoir 570 euros par an.

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

Droit de préemption urbain

Concernant la maison de M. Cloosen, aucune préemption est envisagée.

Questions diverses

Composition des permanences et du bureau concernant les élections municipales du 15 mars 2020.

